



DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Toute demande doit être adressée à la Mairie au moins 14 jours avant la manifestation
10 bis rue Carnot 63160 Billom Tél : 04.73.73.37.67 Mail : policemunicipale@billom.fr

Je, soussigné, (nom et prénom du demandeur) _____

Agissant en qualité de (président, secrétaire,...) _____

Pour le compte de l'association ou l'organisme (dénomination) _____

Adresse _____

Téléphone _____ **Mail** _____

Sollicite, conformément à l'article L3334-2 du Code de la Santé Publique, l'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 3^{ième} catégorie à l'occasion de :

Dates	Lieu(x)	Manifestation(s)

Rappel : Chaque association est limitée à 5 autorisations de débits de boissons par an (10 pour les associations sportives).

Pas de limitation pour les particuliers et les entreprises.

Fait à

le

Signature du demandeur